

## CORPS

Siège Social: Stade Maurice Métrat  
10, avenue de la République  
69200 VENISSIEUX  
Association LOI 1901 N° 11072  
Agrément N° 69-S-137  
N° Etablissement sportif : 06902 ET 0098  
N° SIRET : 311 568 66100020

VENISSIEUX le:  
19 décembre 2023

Destinataires:  
Sections et CSE

## COMPTE RENDU de la réunion du COMITE DIRECTEUR (CD) jeudi 14 décembre 2023

**Sections présentes** : boules, course à pied, fitness, équitation, escalade, foot, golf, gymnastique, loisirs aquatiques, marche nordique, musculation, montagne, moyenne montagne, plongée, tennis de table, tir à l'arc, volley, yoga. La représentante d'une section est partie très rapidement.

**Sections absentes** : aikido, badminton, balltrap, danses, parachutisme, tennis, tir sur cible, triathlon,

**Membres du bureau** : René, Marie, Alex, Serge, Marc, Michael, Eric, Sylvie, Robert, Jocelyne, JP

**Les deux secrétaires des CSE financeurs** étaient présents : Christophe Mallon et Michael Dejoux

**Avant d'attaquer l'ordre du jour prévu**, nous voulons rendre compte au CD d'une rencontre de la semaine dernière tenue avec le cabinet CM&A cabinet en management qui accompagne les CSE et associations.

Participaient : Michael Dejoux, Eric Prince et JP Maestro du bureau du CORPS, Sébastien Gane et Claude Laridan de CM&A.

Après avoir exposé notre situation et les décisions de l'assemblée générale, il en ressort que :

- Tout faire pour être au plus clair, propre
- Pour aller à l'envoi d'un courrier à la Métropole, nous devons tenir une assemblée générale extraordinaire. L'AG ordinaire du 24 novembre ne suffit pas. Si le quorum n'est pas atteint, nous devons convoquer une deuxième AG dans un délai de 6 jours minimum sans contrainte de quorum.

---

Comités d'établissements composant le C.O.R.P.S :

\*\*\* CSE Elkem BP 22 69192 Saint-Fons, Tel: 04-72-73-74-75

\*\*\* CSE Solvay R I C L BP 62 69192 St-Fons cedex Tel : 04-72-89-67-89

- Proposition de date de tenue de cette AG extraordinaire les 3 et 10 janvier 2024
- Nous attendrons évidemment le retour de la Métropole
- Nous devons aussi convoquer une AG de dissolution du CORPS en Avril, avec les mêmes règles de quorum qu'évoqué pour l'envoi du courrier de rétractation de la COT. Date à déterminer
- Lors de cette AG de dissolution, nous devons désigner un ou des liquidateurs du CORPS.
- La dissolution va prendre du temps. Elle ne pourra être actée que lorsqu'il n'y aura plus ni de dette ni créance.
- Au mieux, ce sera courant 2025
- L'argent résiduel, si il y en a ne pourra être reversé aux CSE. Ça ira soit à une ou des œuvres caritatives, soit à une collectivité locale.
- De même, les CSE ne peuvent récupérer de matériel
- Envisager de suspendre, d'arrêter les subventions des CSE.
- Ne pas faire la saison de trop !
- Les CSE devront débattre en réunion plénières et décider.
- Voir rapidement In Extenso pour une estimation du montant de l'enveloppe budgétaire pour la clôture.
- Il nous faudra aussi rencontrer un avocat en droit social.
- Il faudra convoquer une AG de dissolution. Les comptes devront être soldés avant.
- L'avocate Madame Leblanc a été relancée pour nous faire une proposition de rédaction de la lettre. V1 à fin de semaine

Très clairement, le processus engagé sera long et compliqué.

Nous avons eu une discussion avec la représentante d'In extenso, cabinet comptable. Une évaluation du cout de séparation du personnel a été demandée. Elle voit avec sa juriste. Nous avons très peu d'amortissement résiduel. Nous devons questionner l'OMS par rapport au montant des primes. Nous devons bien sûr intégrer les CP dûs aux personnes.

D'évidence, ces consultations et accompagnements auront un cout pour le CORPS

## Pour revenir à l'ordre du jour :

Nous sommes **468 licenciés** à la date dont :

Elkem : 131

RICL : 135

Ext : 202

---

Comités d'établissements composant le C.O.R.P.S :

\*\*\* CSE Elkem BP 22 69192 Saint-Fons, Tel: 04-72-73-74-75

\*\*\* CSE Solvay R I C L BP 62 69192 St-Fons cedex Tel : 04-72-89-67-89

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre :

## Désignation des responsables du CORPS pour la saison 2023-2024:

Président : Jean Pierre MAESTRO

Trésorier : René CASANOVA

Secrétaire : Eric PRINCE élu au CSE du RICL

## Échange sur les souhaits des sections et politique sportive des CSEs financeurs en matière sportive pour le futur.

Le CSE du RICL envisage de travailler sur la **politique sportive collective** et non pas de financer des pratiques individuelles.

Avec le CSE d'ELKEM : une pseudo structure commune ? Tout est envisageable.

Il faudra cependant faire tourner par des sportives et sportifs. Les élus des CSE sont très sollicités.

D'évidence, la question des non ayant droit est une vraie question.

Le CSE d'Elkem rejoint ce qu'a dit le CSE du RICL. Grande question sur le financement d'une structure. L'essentiel est la pratique sportive...pour qui. En tant que financeur, ne pas être en porte à faux par rapport à la loi. Il faudra de l'engagement de bénévoles et de dirigeants.

Les personnes des sections devront faire tourner le collectif

## Tour de table des sections :

Plongée : les non ayant droit des CSE ne coutent rien compte tenu qu'ils paient intégralement le prix coutant des sorties et que les encadrants sont des non ayant droit bénévoles. Les non ayant droit permettent à la section d'exister.

.....la section perçoit quand même une subvention relativement importante à laquelle s'ajoute la location de la piscine payée par le club.

Souhaite continuer sous l'égide du CORPS, avec un financement, ce serait mieux !

Marche nordique et athlétique 10 ayant droit sur 12 pratiquants, avec prof. Les personnes sont prêtes à autofinancer leur activité.

Volley : Si disparition du CORPS, il faudra trouver des créneaux de gymnase ailleurs, volonté de créer quelque chose après. Cette saison, à la section : 60% de non ayants droits des CSE.

Loisir aquatique : 90% des personnes souhaitent continuer, la location du CNI ne coute pas très cher

CSE d'Elkem : Si nouvelle association, chaque section devra participer à la vie de l'association, de la structure. Si on continue à financer, il faudra de l'implication. Ce devra être inscrit dans les statuts. Le financement sera différent.

Equitation : 20 adhérents dont 18 ayant droit. Beaucoup d'enfants. Le prix de la participation est élevé, lié à la nature même de l'activité.

---

Comités d'établissements composant le C.O.R.P.S :

\*\*\* CSE Elkem BP 22 69192 Saint-Fons, Tel: 04-72-73-74-75

\*\*\* CSE Solvay R I C L BP 62 69192 St-Fons cedex Tel : 04-72-89-67-89

Tir à l'arc : beaucoup de créneaux de gymnase pour dix personnes et cinq assidues. Un souci : la valse des professeurs. Pour l'avenir : ne sait pas. La section n'est plus adhérente à la FFTA. Deux ou trois ont une licence dans un autre club. Si plus de complexe, y a-t-il des gens moteurs : pas sûr.

Golf : à l'AG de la section : 38 participants sur 40. Tous partants pour continuer. En attente de la réponse des CSE Dans le pire des cas : création d'une association.

Fitness : section à prof et qui tourne uniquement sur Métrat. C'est compliqué pour les profs. La moitié des cours ont arrêté depuis l'arrêt d'une prof et l'impossibilité de trouver quelqu'un d'autre. Il y a un intérêt dans la section, si plus de complexe : trou noir.

Escalade : il y a eu un début de réflexion. 38 dont 4 non ayant droit.

Soit création d'une association, soit continuer sur la lancée avec le même groupe, soit continuer de façon informelle. Pas évoqué la possibilité d'un club omnisports. Pour un club, il faut une salle. La section tourne bien, l'implication personnelle est plus difficile. Se séparer de l'accueil de non ayant droit ne va pas plaire.

Montagne : le club doit permettre la découverte d'activités par des personnes. Il faut revenir à l'essence même de la découverte, même entre copains. Qui fait quoi en termes de bénévolat et de volontariat. Nous pourrions regrouper montagne, moyenne montagne et escalade. Réunir les bonnes volontés pour générer une offre plus intéressante aux personnes

Gym : Jennifer est la prof la plus ancienne sur le CORPS. La section risque d'être finie.

Football : la section est décidée à continuer, elle fait des demandes de terrain. « On continue la saison prochaine ». Si un collectif se crée, la section s'intégrera, si non, tous les matches seront joués à l'extérieur.

Tennis : fin de la section à la fin de la saison.

Course à pied : 20 adhérents, deux créneaux d'entraînement, le club permet le financement des courses ce qui fait que la licence est très amortie. Intégrer une asso serait possible.

Boules : 50 ans de présence, pas envie de s'en aller.

**Pour boucler ce tour de table**, on peut constater que

La question du financement potentiel reste à être évoquée.

Quelques sections souhaitent vraiment continuer, un peu dans le flou quand même

Comment continuer : sur ou hors complexe ?

Se pose quand même l'engagement pour faire vivre une structure comme souligné par les deux CSE

De l'importance du % des non ayant droit, jusqu'où est ce compatible avec un financement des CSE

Un regroupement d'activité autour du plein air et de la montagne ?

La discussion n'est pas terminée.

Proposition est faite et validée de reprendre cette discussion le 4 mars, lors d'une réunion du comité directeur.

Comités d'établissements composant le C.O.R.P.S :

\*\*\* CSE Elkem BP 22 69192 Saint-Fons, Tel: 04-72-73-74-75

\*\*\* CSE Solvay R I C L BP 62 69192 St-Fons cedex Tel : 04-72-89-67-89

## Autres questions...

Fermeture du complexe du 22 décembre au soir au 2 janvier au matin

Nous avons reçu un avenant à la COT nous informant que le parking est définitivement mis à disposition du sytral par la Métropole pour les travaux du T10

À traiter, par les CSE la question du site du balltrap

Sur le bilan 2022 2023

Après discussion avec A Piolat d'In Extenso, il nous faut intégrer une partie des 60000 € annoncés comme don par la métropole 6/52èmes soit 6923€ sur les comptes 2022-20233

Adapter les statuts après les sorties de Famar et ROP ?

Impact des travaux du T10 sur l'accessibilité:

Pour ce mois de décembre, les principales modifications de circulation sont :

Avenue de la République : L'avenue est conservée à sens unique Est – Ouest (Vénissieux vers Saint-Fons) entre les rues Tillion et Picard.

Rue Serval : La rue est fermée jusqu'à mi-décembre 2023.

Allée Picard : La rue reste fermée à la circulation depuis l'avenue de la République jusqu'à mi-décembre 2023.

Rue Peloux : La route reste fermée à la circulation entre le boulevard Laurent Gérin et la rue Carnot jusqu'au 15 décembre 2023.

Rue Carnot : La rue est barrée entre Peloux et Sémard dans le sens Sud/Nord jusqu'à mi-décembre 2023.

## Calendrier :

Le 3 janvier et le 10 janvier : assemblée générale d'adoption de la lettre de rétractation de la convention d'occupation temporaire avec la Métropole

10 janvier, suite à cette AG, réunion de bureau

11 janvier : envoi de la lettre à la MDL

4 Mars : Réunion du Comité directeur sur les comptes 2022 2023 et suite de la discussion sur les possibilités et les aspirations

---

Comités d'établissements composant le C.O.R.P.S :

\*\*\* CSE Elkem BP 22 69192 Saint-Fons, Tel: 04-72-73-74-75

\*\*\* CSE Solvay R I C L BP 62 69192 St-Fons cedex Tel : 04-72-89-67-89